

POPULATION & SOCIÉTÉS

L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455

Alain Monnier*

Avec l'adhésion de dix nouveaux membres en mai 2004, l'Union européenne atteindra 455 millions d'habitants. Sa population la placera au troisième rang dans le monde, loin derrière la Chine (1,3 milliard d'habitants) et l'Inde (1,1 milliard), mais loin également devant les États-Unis (295 millions), la Russie (142 millions) ou le Japon (128 millions). Depuis 1957, date de la création de la Communauté économique européenne (CEE), l'Union européenne (UE) s'est constituée en grande puissance démographique, au fil des années et des élargissements (figure 1). L'arrivée de dix nouveaux membres entraîne une augmentation de la population de près de 75 millions d'habitants, mais le rythme de croissance démographique du nouvel ensemble est plus faible.

Le poids croissant des « petits » pays

Les 455 millions d'habitants de l'Europe des Vingt-cinq se répartissent dans des pays d'effectif variable : quatre pays approchent ou dépassent 60 millions d'habitants, mais neuf en comptent moins de cinq millions. L'arrivée des dix nouveaux membres augmente sensiblement le nombre de pays ayant une population de petite taille. Dans l'Europe des Quinze, il y avait un seul État vraiment « petit » (le Luxembourg), il y aura désormais six pays de moins de 2,5 millions d'habitants (tableau 1).

Les six pays les plus peuplés (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Espagne, Pologne) regroupent 75 % de la population de l'Union européenne élargie ; dix-neuf pays ne représentent donc qu'un quart de

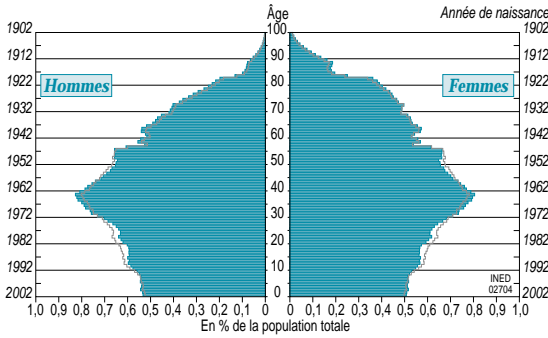


cette population, huit d'entre eux comptant chacun pour moins de 1%. Au fil des élargissements successifs, le poids démographique des grands pays fondateurs n'a cessé de diminuer : la RFA, la France et l'Italie regroupaient ensemble près de 90 % de la population communautaire en 1957, ils n'en représentent que 44 % aujourd'hui. La France représentait en 1957 un peu plus du quart de la population des Six ; en 2004, elle ne comptera plus que pour 13 % de la population de l'Union, bien que sa population ait progressé d'un tiers ; l'Allemagne, dans les frontières de la RFA, représentait en 1957 le tiers de la population des Six, elle ne

* Institut national d'études démographiques

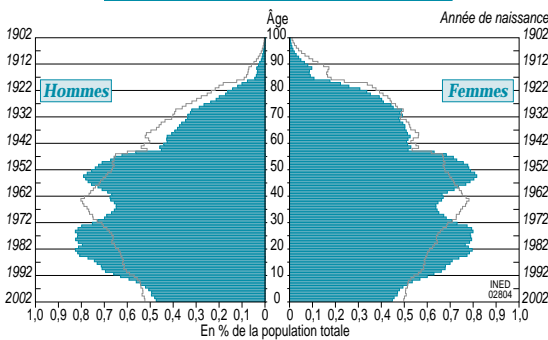
Europe des 15

au 1^{er} janvier 2003



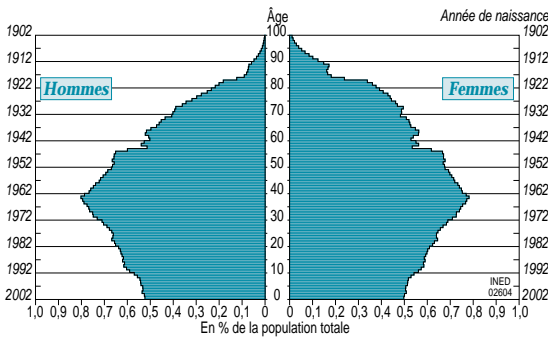
Les 10 nouveaux membres

au 1^{er} janvier 2003



Europe des 25

au 1^{er} janvier 2003



Légende commune aux pyramides

Pour permettre la comparaison, l'abscisse est graduée en % de la population totale, si bien que la surface des pyramides est la même quels que soient les effectifs de population (Allemagne : 82 millions ; Luxembourg : 0,4 million).

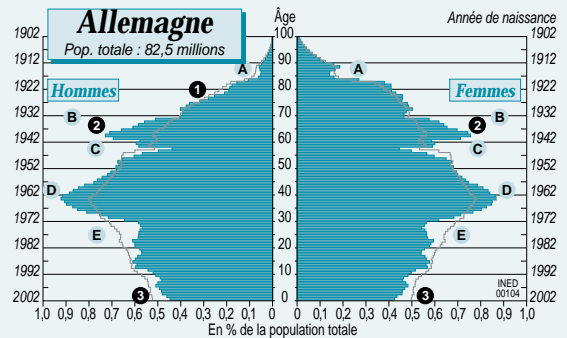
Signification des lettres portées sur les pyramides :

- A** Déficit des naissances dû à la guerre 1914-1918 (classes creuses)
- B** Passage des classes creuses à l'âge de la fécondité
- C** Déficit des naissances dû à la guerre 1939-1945
- D** Baby-boom
- E** Baisse récente de la fécondité

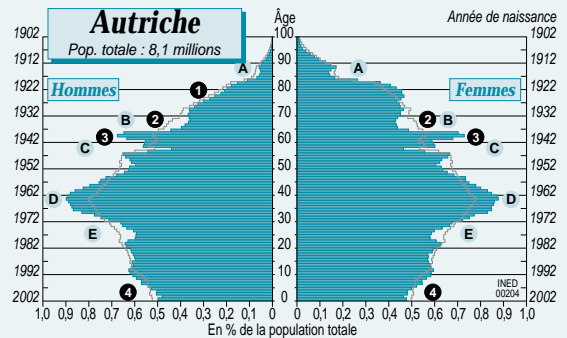
Pyramides des âges des 15 pays membres au 1^{er} janvier 2003*

* au 1^{er} janvier 2002 pour l'Irlande ;
au 1^{er} janvier 2001 pour l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni ;
au 1^{er} janvier 2000 pour la Grèce.

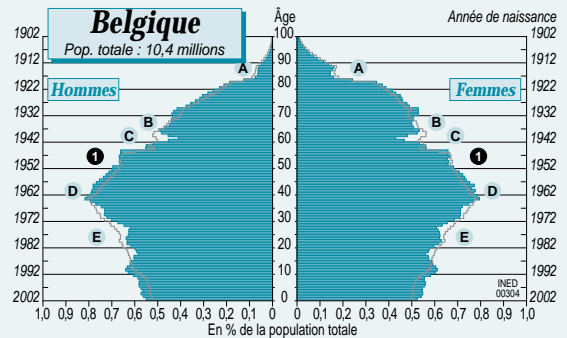
En surimpression : pyramide de l'Europe des 25.



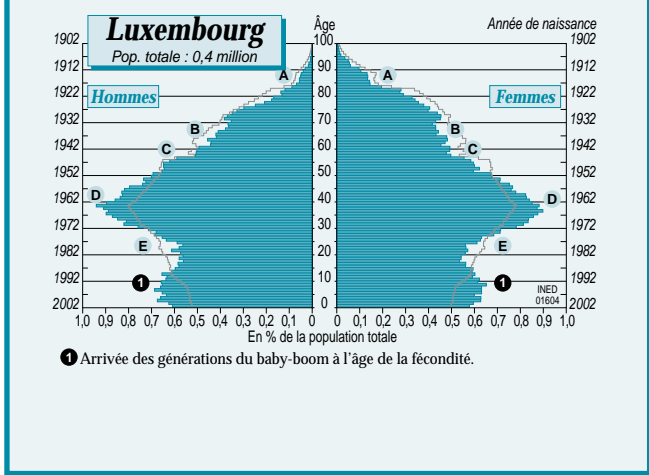
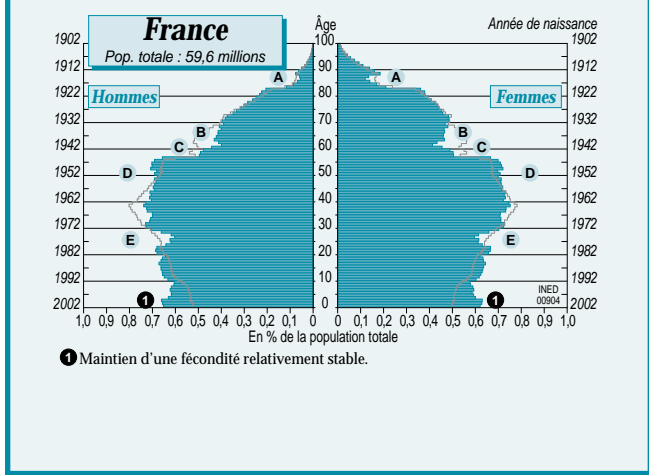
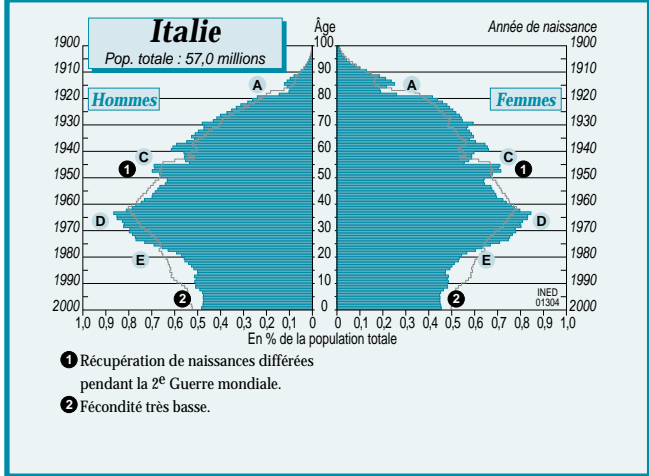
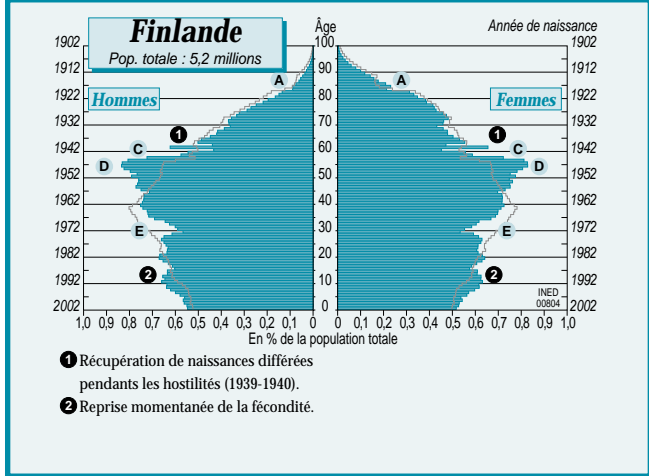
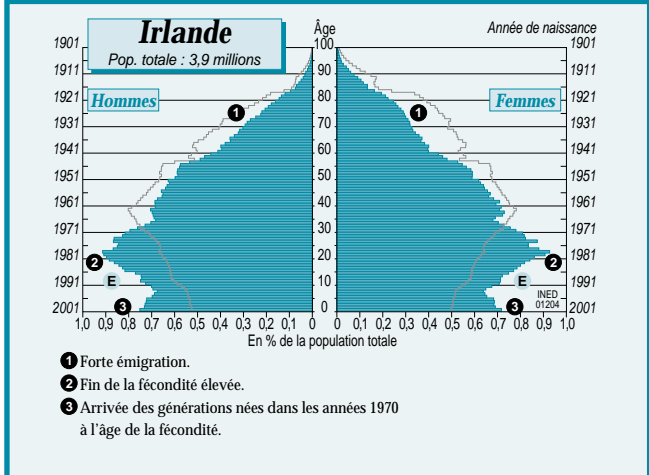
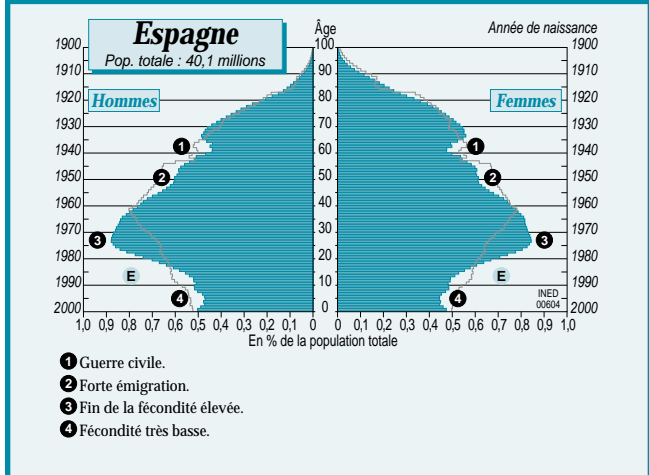
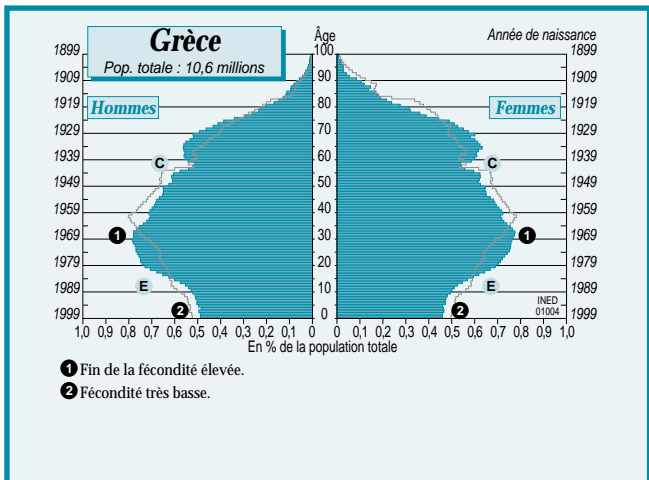
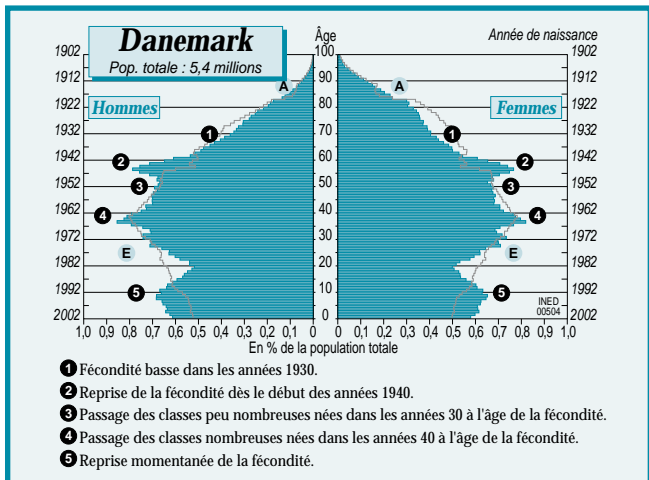
- 1** Pertes militaires de la guerre 1939-1945.
- 2** Augmentation de la fécondité due à des mesures natalistes.
- 3** Fécondité très basse.

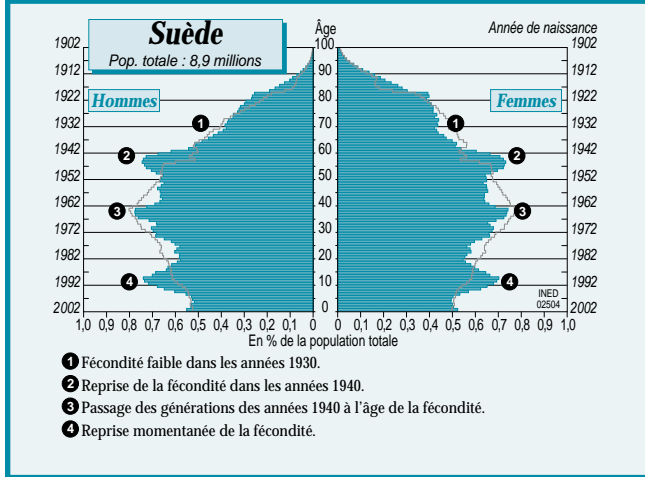
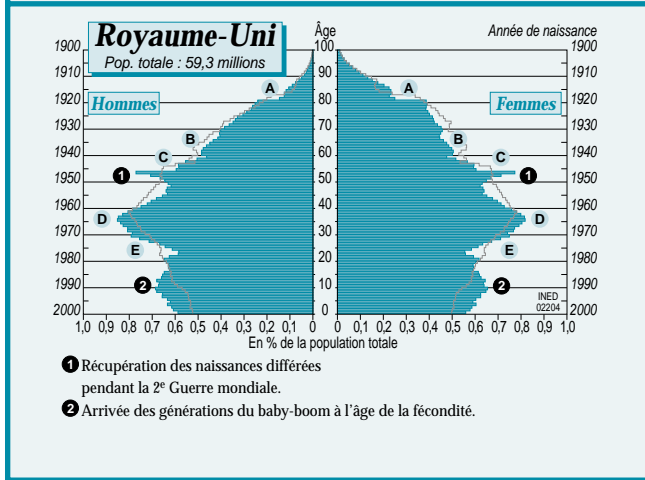
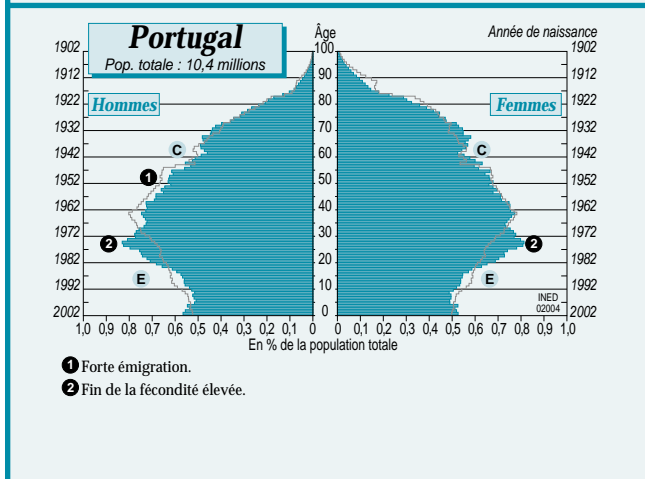
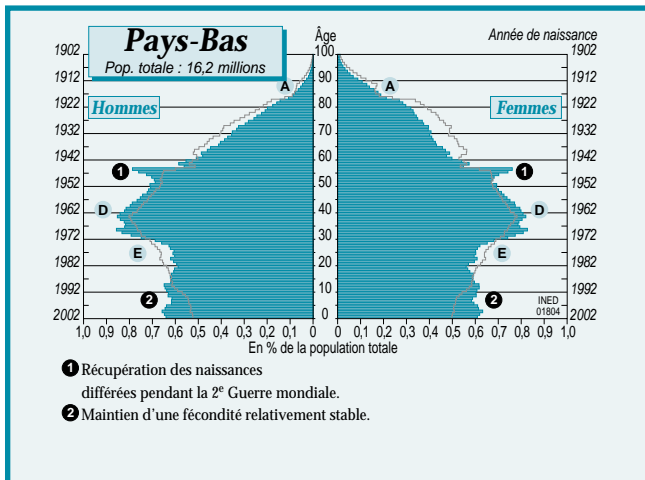


- 1** Pertes militaires de la guerre 1939-1945.
- 2** Déficit des naissances dû aux effets de la crise économique des années 1930.
- 3** Application de la loi réprimant l'avortement ; mise en œuvre de la politique nataliste allemande après l'Anschluss.
- 4** Fécondité très basse.



- 1** La pyramide des âges de la Belgique est la plus proche de celle de l'Europe des 25.





Pyramides des âges des 10 nouveaux pays membres au 1^{er} janvier 2003*

* au 1^{er} janvier 2001 pour Chypre.

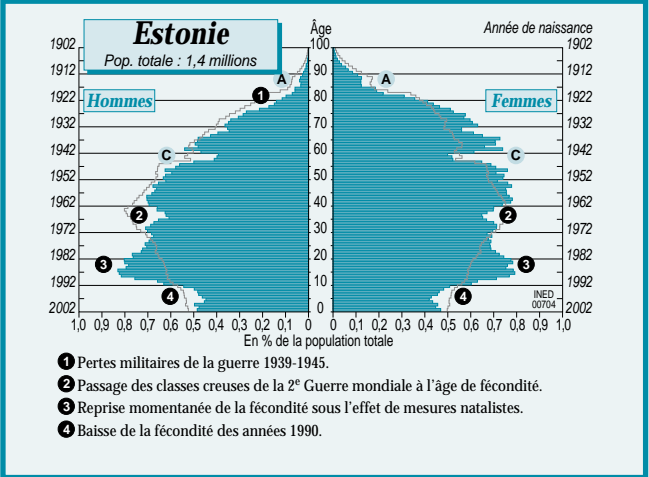
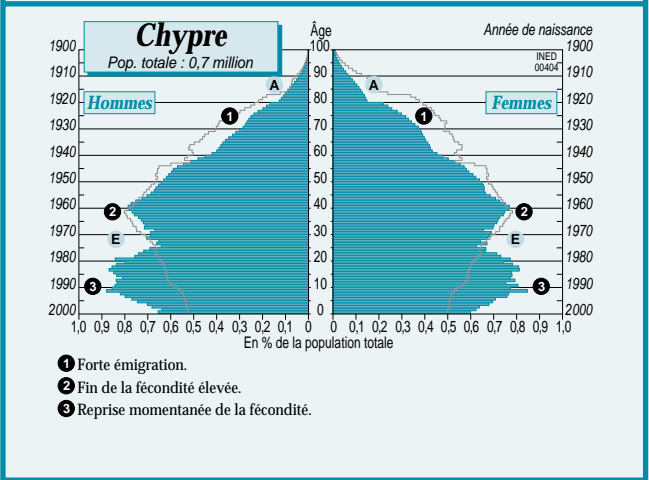
En surimpression : pyramide de l'Europe des 25.

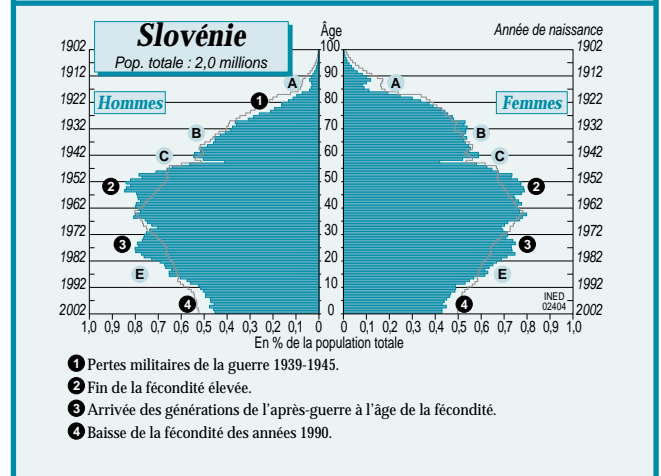
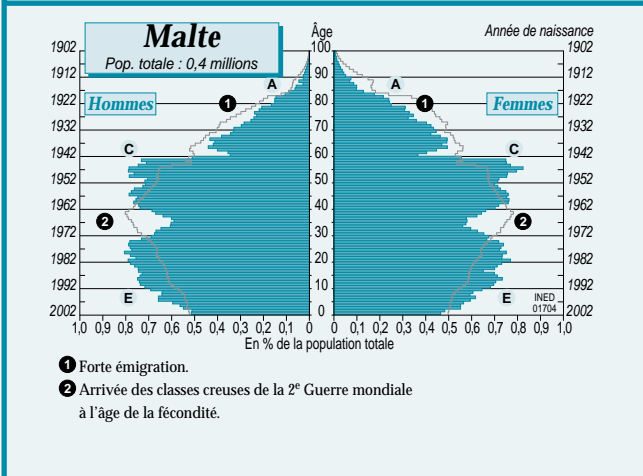
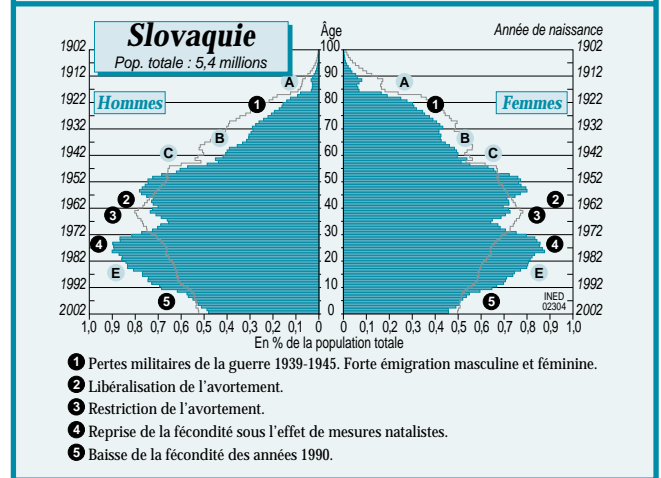
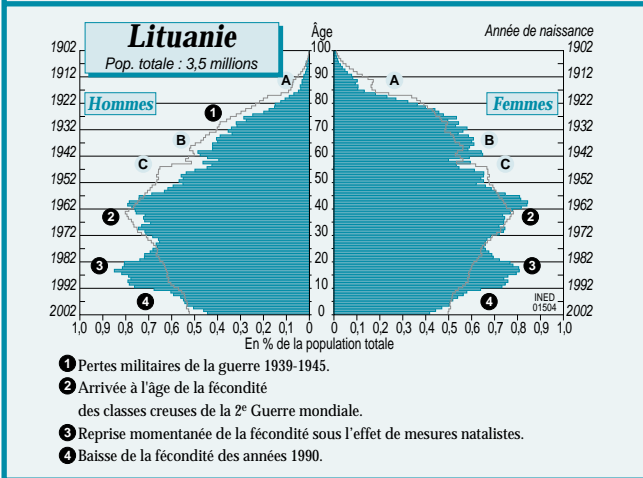
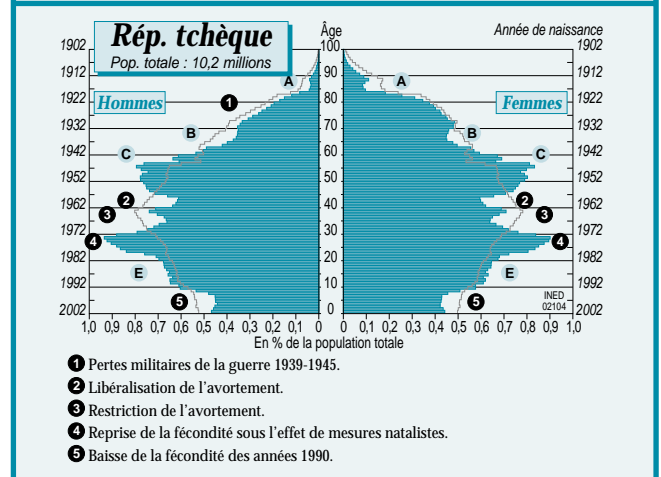
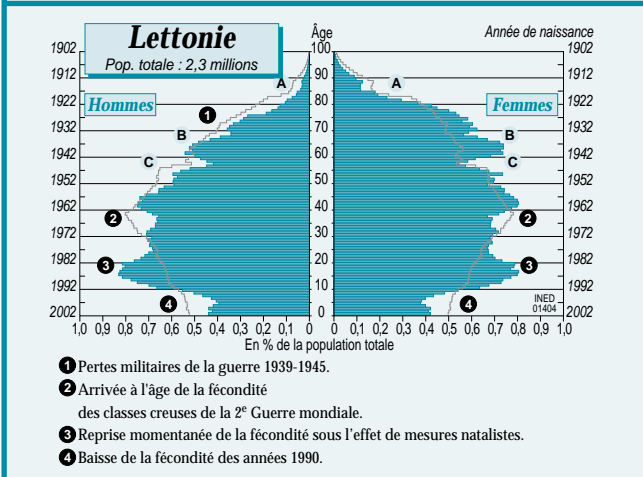
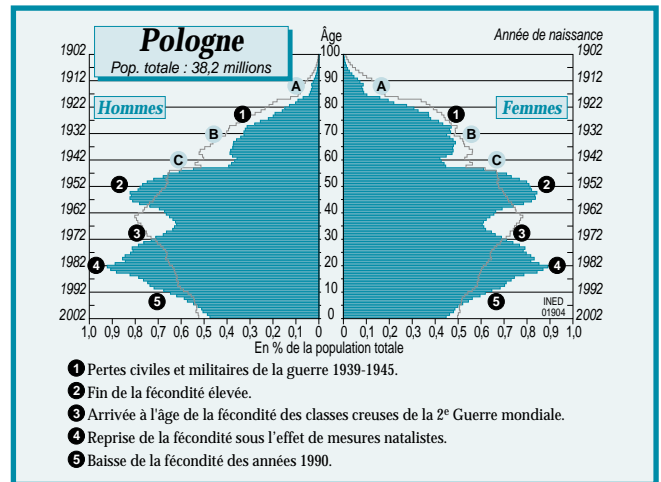
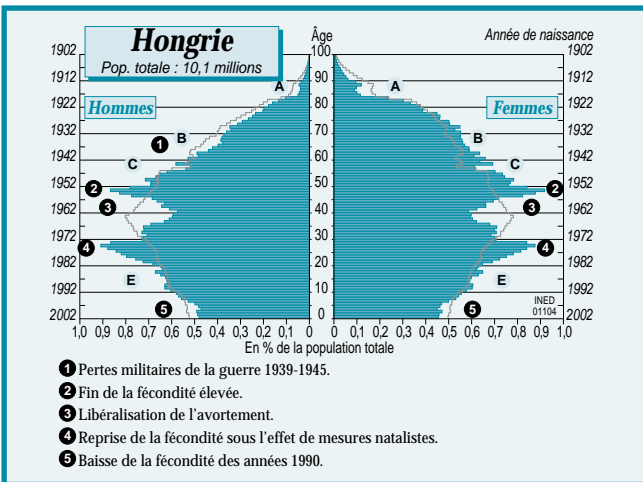
Légende commune aux pyramides

Pour permettre la comparaison, l'abscisse est graduée en % de la population totale, si bien que la surface des pyramides est la même quels que soient les effectifs de population (Allemagne : 82 millions ; Luxembourg : 0,4 million).

Signification des lettres portées sur les pyramides :

- A Déficit des naissances dû à la guerre 1914-1918 (classes creuses)
- B Passage des classes creuses à l'âge de la fécondité
- C Déficit des naissances dû à la guerre 1939-1945
- D Baby-boom
- E Baisse récente de la fécondité





comptera plus, dans ses frontières actuelles, que pour 18 % parmi les Vingt-cinq. La situation de l'Union européenne est désormais à l'image de celle de l'Europe, continent morcelé par l'histoire, dans lequel les «grands» pays constituent l'exception.

◆ La construction démographique de l'Union européenne : de six à vingt-cinq

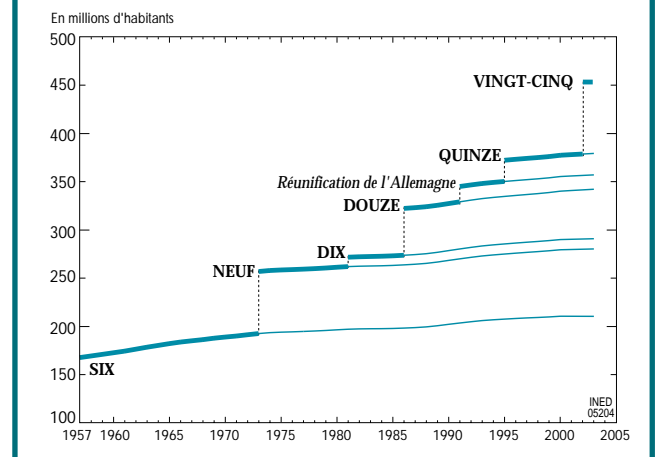
Lors de la signature du Traité de Rome, en 1957, la CEE regroupait 167 millions d'habitants ; sa population a donc augmenté de 288 millions d'habitants en 47 ans (455 moins 167), presque un triplement. Pour l'essentiel, cette croissance résulte des adhésions successives de dix-neuf pays : en 1973, le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ; en 1981, la Grèce ; en 1986, l'Espagne et le Portugal ; en 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède ; enfin, en 2004, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie (figure 1).

L'arrivée en 2004 de dix nouveaux membres comptant ensemble 74 millions d'habitants constitue l'élargissement le plus important en nombres absolus ; mais en termes relatifs, il accroît la population de l'Europe des Quinze de 20 %, soit nettement moins que le passage de Six à Neuf en 1973, qui, avec 64 millions de personnes en plus, avait entraîné une augmentation de 33 %. Au total, la croissance du nombre d'habitants de la CEE puis de l'UE résultant des élargissements successifs (et de la réunification de l'Allemagne en 1991, qui a fait passer la population allemande de 64 à 80 millions) atteindra 235 millions en 2004, après l'intégration des dix nouveaux membres.

La population de chacun des pays membres n'est toutefois pas figée : elle augmente ou, quelquefois, diminue. Il y a donc, outre la composante « politique » de la croissance de la population (adhésion de nouveaux membres), une croissance interne qui représente 55 millions d'habitants au total. Au cours des années récentes, la croissance de la population de l'Europe des Quinze était de l'ordre d'un million et demi d'habitants en plus chaque année, chiffre à comparer aux presque deux millions enregistrés dans la seule Europe des Six au début des années 1960.

Cet accroissement démographique est fondé sur l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et le solde migratoire (différence entre les entrées et les sorties du territoire communautaire). Pour l'ensemble des pays, l'accroissement naturel atteint 32 millions depuis leur entrée dans la Communauté, dont 28 millions dans les six pays fondateurs. Leur contribution à la croissance est plus importante que celle des autres pays pour deux raisons : ce sont les plus anciens membres, et les premières années de la CEE se situaient encore dans une période de forte croissance démographique. Ainsi, entre 1957 et 1973, soit en 16 ans, la population des Six a augmenté de 25 millions d'habitants, soit plus que dans les 30 années qui ont suivi, durant lesquelles elle ne s'est accrue que de 21 millions.

Figure 1 - L'Europe de six à vingt-cinq : la construction démographique



Le solde migratoire se calcule par différence entre l'accroissement démographique total (55 millions) et l'accroissement naturel (32 millions) : il s'établit donc à 23 millions. Sur l'ensemble de la période, la migration a ainsi joué un rôle moins important dans la croissance de la population que le mouvement des naissances et des décès. Mais la situation a changé depuis une dizaine d'années et les migrations constituent désormais le facteur essentiel de la croissance de l'Union européenne. Depuis la fin des années 1980, en effet, l'apport migratoire s'est élevé à plus de 11 millions, soit le double de l'accroissement naturel. Les migrations sont ainsi actuellement le moteur de la croissance démographique de l'Union. C'est un changement dans la nature même du régime démographique de l'Union.

On peut suivre, à l'aide de la figure 2,

Tableau 1 - Population des pays de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2004

	Effectif (millions d'hab.)	%
Allemagne	82,5	18,2
France	59,9	13,2
Royaume-Uni	59,5	13,1
Italie	57,5	12,5
Espagne	41,0	9,0
Pologne	38,2	8,4
Pays-Bas	16,3	3,6
Grèce	11,0	2,3
Portugal	10,5	2,3
Belgique	10,4	2,3
Rép. tchèque	10,2	2,2
Hongrie	10,1	2,2
Suède	9,0	2,0
Autriche	8,1	1,8
Danemark	5,4	1,2
Slovaquie	5,4	1,2
Finlande	5,2	1,1
Irlande	4,0	0,9
Lituanie	3,4	0,7
Lettonie	2,3	0,5
Slovénie	2,0	0,4
Estonie	1,4	0,3
Chypre (1)	0,7	0,2
Luxembourg	0,5	0,1
Malte	0,4	0,1
Europe des Quinze	380,8	83,6
Dix nouveaux membres	74,1	16,4
Europe des Vingt-Cinq	454,9	100,0

(1) Non compris la partie turque.
Note: Les pays sont classés par population décroissante. Les 10 nouveaux membres sont en gras.

Sources: Observatoire démographique européen et Eurostat.

l'évolution du mouvement de la population dans la CEE puis dans l'UE. En nombres absolus, l'accroissement naturel dépasse un million par an jusqu'en 1970, culminant même à 1,4 million en 1965. Depuis le milieu des années 1970, l'Union européenne est passée de 9 à 15 membres, et de 257 à plus de 370 millions d'habitants, mais l'accroissement naturel est désormais bien inférieur, en deçà de 400 000 par an, à l'exception d'une reprise autour de 1990.

À l'inverse, le solde migratoire, tendanciellement déclinant de la fin des années 1950 au milieu des années 1980, a connu depuis lors une forte poussée autour de 1990, liée notamment aux changements en Europe de l'Est. Fait marquant: tous les pays qui constituaient l'Europe des Quinze sont désormais des pays d'immigration, alors que nombre d'entre eux (Espagne, Italie, Portugal, Grèce, Irlande) étaient,

Figure 2 - Croissance annuelle de la population de l'Union européenne (moyenne mobile sur 3 ans) (en millions d'habitants)

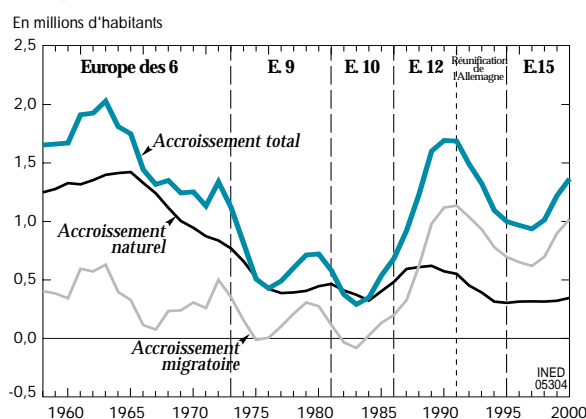


Tableau 2 - Population (1^{er} janvier 2004) et indicateurs démographiques des pays de l'Union européenne (2002)

	Population au 1 ^{er} janvier 2004	Indicateurs démographiques (en 2002)						Espérance de vie à la naissance	
		Accroissement total (pour mille habitants)	Accroissement naturel (pour mille habitants)	Accroissement migratoire (pour mille habitants)	Proportion de personnes de 65 ans et + (%)	Indicateur conjoncturel de fécondité (1)	Hommes	Femmes	
Allemagne	82,5	1,2	-1,5	2,7	16,6	1,31	75,5	81,3	
Autriche	8,1	3,5	0,3	3,2	15,6	1,40	75,8	81,7	
Belgique	10,4	4,5	0,5	4,0	16,9	1,62	75,1	81,1	
Danemark	5,4	2,8	1,0	1,8	14,8	1,72	74,8	79,5	
Espagne	41,0	6,7	1,1	5,6	17,1	1,25	75,7	83,1	
Finlande	5,2	2,2	1,2	1,0	15,2	1,72	74,9	81,5	
France	59,9	4,8	3,7	1,1	16,2	1,89	75,6	82,9	
Grèce	11,0	1,0	-0,2	1,2	17,3	1,25	75,4	80,7	
Irlande	4,0	14,7	7,3	7,4	11,2	2,00	74,6	79,6	
Italie	57,5	3,0	-0,3	3,3	18,2	1,23	76,7	82,9	
Luxembourg	0,5	9,5	3,6	5,9	14,1	1,63	74,9	81,5	
Pays-Bas	16,3	5,4	3,7	1,7	13,7	1,73	76,0	80,7	
Portugal	10,5	7,6	0,8	6,8	16,5	1,47	73,8	80,5	
Royaume-Uni	59,5	3,6	1,1	2,5	14,0	1,64	75,7	80,4	
Suède	9,0	3,6	0,1	3,5	17,2	1,65	77,7	82,1	
Europe des 15	380,8	3,7	0,8	2,9	16,2	1,49	75,7	81,8	
Chypre (2)	0,7	11,8	3,8	8,0	11,4	1,49	76,1	81,0	
Estonie	1,4	0,2	-3,9	4,1	15,5	1,37	65,3	77,1	
Hongrie	10,1	-3,2	-3,5	0,3	15,3	1,3	68,4	76,7	
Lettonie	2,3	-6,1	-5,3	-0,8	15,5	1,24	64,8	76,0	
Lituanie	3,4	-3,8	-3,2	-0,6	14,2	1,24	66,3	77,5	
Malte	0,4	6,1	2,0	4,1	12,6	1,46	75,8	80,5	
Pologne	38,2	-0,4	-0,1	-0,3	12,5	1,24	70,4	78,7	
Rép. tchèque	10,2	-0,3	-1,5	1,2	13,8	1,17	72,1	78,7	
Slovaquie	5,4	0,3	0,1	0,2	11,5	1,19	69,9	77,8	
Slovénie	2,0	0,5	-0,6	1,1	14,5	1,21	72,7	80,5	
Dix nouveaux membres	74,1	-1,0	-1,1	0,1	13,3	1,24	69,9	78,2	
Europe des 25	454,9	3,0	0,5	2,5	15,7	1,45	74,8	81,2	

(1) Nombre moyen d'enfants par femme.

(2) La partie turque non comprise.

En italique: données relatives à 2001 (Grèce: 2000)

Note: Les résultats relatifs à des groupes de pays (15, 10 ou 25) sont des moyennes des indices nationaux pondérées par les effectifs.

Sources: Observatoire démographique européen et Eurostat.

jusqu'à un passé récent, des pays d'émigration.

L'arrivée des dix nouveaux membres va freiner la croissance démographique de l'Union européenne. Leur accroissement naturel est déficitaire : les décès l'emportent sur les naissances, de plus d'un demi-million depuis 1995, et leur solde migratoire tend à être négatif.

◆ **Entre anciens et nouveaux membres : deux régimes démographiques différents**

Tous les pays qui constituent l'Europe des Quinze partagent un même régime démographique, caractérisé par :

- un taux d'accroissement naturel très faible, voire négatif, résultant de la faiblesse de la fécondité et du vieillissement de la population ;
- une importance grandissante des migrations, devenues dans la plupart des pays le principal facteur de croissance ;
- une proportion élevée de personnes âgées, conséquence de la baisse de la fécondité sur le long terme et, depuis une vingtaine d'années, de la baisse de la mortalité aux âges élevés, qui tend à accroître le nombre et la proportion de personnes âgées ou très âgées.

Globalement, pour l'Europe des Quinze, le taux de croissance annuel est de 4 pour 1 000 habitants au début des années 2000, avec un solde migratoire (les entrées moins les sorties) de 3 pour 1 000 et un solde naturel (les naissances moins les décès) de 1 pour 1 000. La faiblesse de l'accroissement naturel s'explique en premier lieu par la basse fécondité de l'Europe des Quinze : les femmes y ont en moyenne 1,5 enfant. Le second facteur réside dans le vieillissement de la population - 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans pour l'ensemble des Quinze - maintenant un nombre de décès élevé, même quand la mortalité diminue.

Ce vieillissement va s'accroître, notamment en raison de la baisse de la mortalité aux âges élevés. En effet, les grands progrès dans la lutte contre la mort, fondés dans un premier temps sur la baisse de la mortalité des enfants, trouvent désormais leur origine dans un recul de la mortalité des personnes âgées. Ce sont ces nouveaux progrès qui expliquent les chiffres élevés atteints par l'espérance de vie à la naissance : 76 ans pour les hommes, 82 ans pour les femmes.

La plupart des nouveaux membres de l'Union européenne connaissent un régime démographique différent (tableau 2). Si l'on excepte Chypre et Malte, dans lesquels un accroissement naturel soutenu est renforcé par un solde migratoire positif, les huit pays d'Europe centrale se caractérisent d'abord par une croissance totale très faible, négative dans cinq d'entre eux. Il y a en effet un déficit prononcé des naissances sur les décès, sauf en Slovaquie, où le surcroît de naissances est très faible (0,1 pour 1 000) et un solde migratoire négatif dans trois pays (Lettonie, Lituanie et Pologne) et faiblement positif dans les autres. Pour l'ensemble de ces huit pays d'Europe centrale, le taux d'accroissement naturel moyen est de -1,1 pour 1 000, le solde

migratoire moyen de 0,1, le taux de croissance est donc de -1,0 pour 1 000. Cette situation correspond évidemment à une fécondité nettement plus faible que dans le reste de l'Europe, le nombre moyen d'enfants par femme s'échelonnant de 1,39 en Estonie à 1,14 en République tchèque, pour une moyenne de 1,2. En dépit de la baisse récente de la natalité en Europe centrale, qui tend à accentuer le vieillissement relatif de la population, la proportion de personnes âgées (13,3 %) demeure inférieure à celle observée dans les Quinze membres actuels de l'Union, bien qu'elle augmente. Enfin, la mortalité demeure plus forte qu'en Europe occidentale, avec une espérance de vie à la naissance inférieure à 70 ans en moyenne pour les hommes et égale à 78 ans pour les femmes.

Au total, l'élargissement va se traduire par un ralentissement de la croissance démographique de l'Union européenne, le taux de croissance passant de 3,7 pour 1 000 à 3,0 pour 1 000, et par un léger rajeunissement, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus diminuant de 16,2 % à 15,7 %.

◆ **Les implications démographiques de l'élargissement**

L'élargissement de 2004, et au-delà celui de 2007, sont susceptibles d'avoir de fortes implications démographiques, concernant, soit les seuls nouveaux adhérents, soit l'ensemble des pays de l'Union. Les observateurs s'attacheront en particulier à trois sujets dans les années à venir. En premier lieu, il faudra prêter attention à l'évolution de la mortalité chez les nouveaux membres d'Europe centrale et orientale, qui accusent tous un retard important par rapport à l'Europe des Quinze. S'ils rattrapent ce retard, il faudra y voir un signe positif sur l'évolution de la santé, et plus largement des conditions de vie de la population. Ensuite, la fécondité, actuellement très faible dans ces mêmes pays, connaîtra-t-elle un regain, si les conditions économiques et sociales s'améliorent, et que l'avenir devient moins incertain qu'au cours des dix dernières années ? Ou se maintiendra-t-elle, voire diminuera-t-elle encore ? Les pays de l'Europe méridionale - Espagne, Grèce, Italie et Portugal - sont là pour nous rappeler que l'entrée dans l'Union européenne ne s'est pas traduite, chez eux, par une reprise de la fécondité. Enfin, en ce qui concerne les migrations, l'ensemble de l'Union est concerné. La liberté de circuler et de séjourner dans tous les États de l'Union, dont vont bénéficier les ressortissants des nouveaux États membres, va-t-elle entraîner d'importants mouvements vers les pays occidentaux les plus riches, et en premier vers l'Allemagne ? Quant au déplacement vers l'est de la frontière de l'Union européenne, il ne manquera pas d'imposer une lourde responsabilité aux nouveaux États chargés d'assurer le contrôle des frontières orientales de l'Union : les États baltes, la Pologne et la Slovaquie.